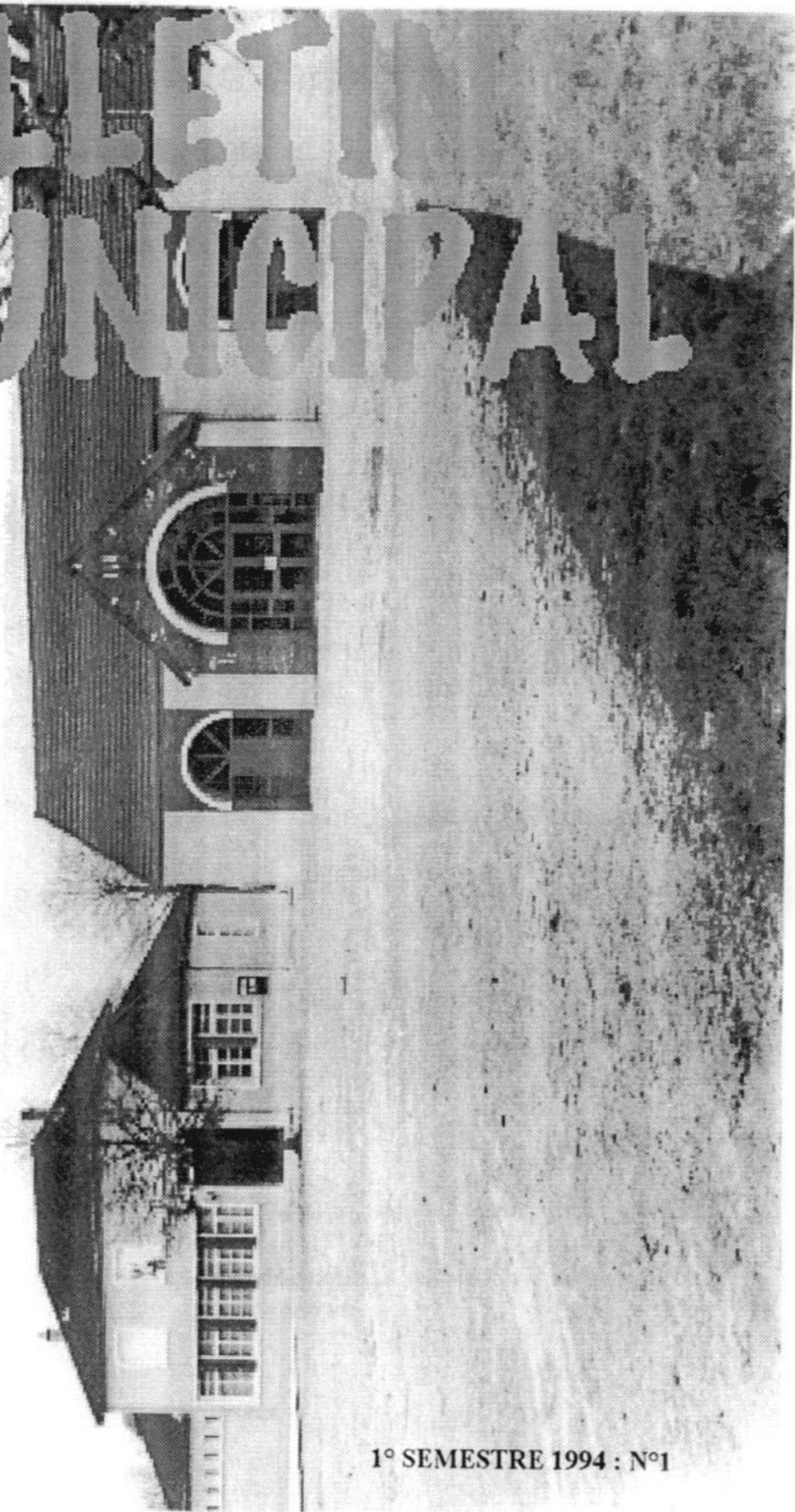


PARS LES ROMILLY YTTIMOX SET SYA

MUNICIPAL



1° SEMESTRE 1994 : N°1

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Lucien PASQUET  
Inscription en cours

# EDITORIAL

*La naissance d'un bulletin municipal peut susciter une interrogation légitime, qui laisserait supposer l'intention d'une médiatisation suzeraine.*

*Nul n'ignore l'importance des budgets des collectivités. Outre les dotations de l'état, les subventions régionales ou départementales, les emprunts, les ressources financières proviennent essentiellement des impôts locaux, en l'occurrence les vôtres.*

*Par la diffusion de ce document, mes collègues du conseil municipal et moi-même avons pris la décision de vous rendre compte dans un souci d'information et de transparence, de la destination des deniers communaux dans les nécessités et les orientations annuelles.*

*Vous trouverez donc dans les pages suivantes les éléments justificatifs des recettes et des dépenses vous permettant d'apprécier l'obligation et l'importance des engagements financiers de la commune dans les participations des syndicats intercommunaux ou concours spécifiques, ainsi que les charges de fonctionnement et d'investissement nécessaires, les premières à la gestion, les secondes aux infrastructures.*

*Les conseillers municipaux attachés à la rédaction de ce journal local, ne manqueront pas d'aborder, chacun dans la rubrique qui les concerne, les raisons ou les comparaisons, le pourquoi et le comment du sujet qu'ils traiteront. Le spécialiste de l'histoire nous parlera du village au passé et nos colonnes seront ouvertes aux associations qui souhaiteront s'exprimer.*

*Tous seront à votre écoute, persuadés que ce premier bulletin d'information, programmé semestriellement, certes simple, et sans luxe dans sa présentation, puisque mis en page avec les moyens du bord, vous apportera les éléments de réflexion propices certainement aux interrogations, et vous permettra plus particulièrement de tirer les conclusions d'une analyse circonstanciée.*

Lucien PASQUET

# BUDGET 1994

Afin de prendre en considération les difficultés des ménages, le conseil municipal a décidé d'abaisser le taux des 4 taxes communales :

	1994	1993
Taxe d'habitation	8,94%	9,12%
Taxe Foncière Bâtie	12,99%	13,25%
Taxe Foncière non Bâtie	13,30%	13,57%
Taxe Professionnelle	6,62%	6,75%

Le montant total des recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibre à la somme de :

1 941 423 frs

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de :

371 099 frs

Les ressources proviennent pour la section de fonctionnement :

Taxe sur les ordures ménagères	170 150 frs
Location de bâtiments	20 000 frs
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	661 707 frs
Impôts indirects	23 500 frs
Contributions directes (dont vos impôts pour 674 375 frs)	730 380 frs
Excédents antérieurs	335 686 frs

**Les ressources proviennent pour la section d'investissement :**

Prélèvement à la section de fonctionnement	294 097 frs
Fond de compensation de la T.V.A.	61 344 frs
Taxe locale d'équipement	525 frs
Dotation globale d'équipement (subventions)	15 133frs

**Dotation Globale de Fonctionnement (D. G. F.) :**

La dotation globale de fonctionnement (dotation de l'Etat) a été instituée par la loi du 3 janvier 1979 : depuis 1985 elle se composait d'une dotation de base, d'une dotation de péréquation, d'une dotation de compensation et le cas échéant de concours particuliers.

En ce qui concerne notre commune, elle se compose dorénavant d'une dotation forfaitaire dont le montant de la subvention est fonction de l'importance de la population qui résulte du dernier recensement général.

Lucien PASQUET

## Dépenses d'aides départementales :

### 1°) Contingent d'aide sociale

Tous les ans le conseil général recouvre, à la charge des communes des sommes très importantes qui sont obligatoirement inscrites au budget primitif, ainsi pour :

1991 99 766 frs

1992 70 331 frs

1993 70 101 frs

### 2°) Contingent au service départemental d'incendie

Dans le même ordre des dépenses obligatoires, la commune a versé pour l'équipement en matériel des centres de secours principaux :

1991 26 409 frs

1992 27 802 frs

1993 30 390 frs

## Dépenses engagées dans les participations des syndicats intercommunaux :

### 1°) Pour le collège d'enseignement secondaire Le Noyer Marchand

1991 49 762 frs

1992 51 700 frs

1993 55 673 frs

### 2°) Syndicat de la Vallée de la Seine

1991 4 495 frs

1992 4 524 frs

1993 5 026 frs

### 3°) Ramassage scolaire

1991 3 064 frs

1992 3 172 frs

1993 3 244 frs

### 4°) Pour le centre de secours incendie de Romilly sur Seine

1993 13 771 frs

1994 la participation sera de : 19 239 frs

## **Petit historique et situation de notre groupe scolaire.**

Lors de la construction d'un nouveau lotissement sur la commune (entre 1970 et 1972) la première préoccupation du conseil municipal de l'époque fût de prévoir et de bâtir un groupe scolaire.

La maternelle d'abord, dont les travaux furent achevés au tout début de l'année 1976.

L'école primaire, elle, fût terminée environ un mois avant les vacances d'été de l'année 1979.

Depuis, les différents conseils municipaux ont toujours oeuvré pour que ce groupe scolaire soit entretenu le mieux possible.

Par exemple pour la maternelle depuis 1989 :

- façades repeintes
- conduit extérieur de la cheminée refait
- partie de la toiture remise à neuf
- et plus récemment, isolation du toit et réfection des peintures intérieures.

Pour l'école primaire :

- ravalement des façades
- remise en peinture de toutes les salles de classes et des sanitaires

Bien sûr, il faut toujours en arriver aux chiffres :

Pour les effectifs, à la dernière rentrée (1993-1994), 21 enfants sont actuellement inscrits en maternelle :

- coût par enfant : 7 276 frs.

35 enfants sont scolarisés en primaire :

- coût par enfant : 3 052 frs. (dans ce chiffre, sont compris les frais de piscine et les heures d'études surveillées).

Il faut ajouter à tout cela la part communale pour le CES "Le Noyer Marchand" qui s'élève à 55 675 frs plus les frais de ramassage scolaire qui s'élevent à 3 245 frs.

Claude JAECKLE

# Vos impôts locaux

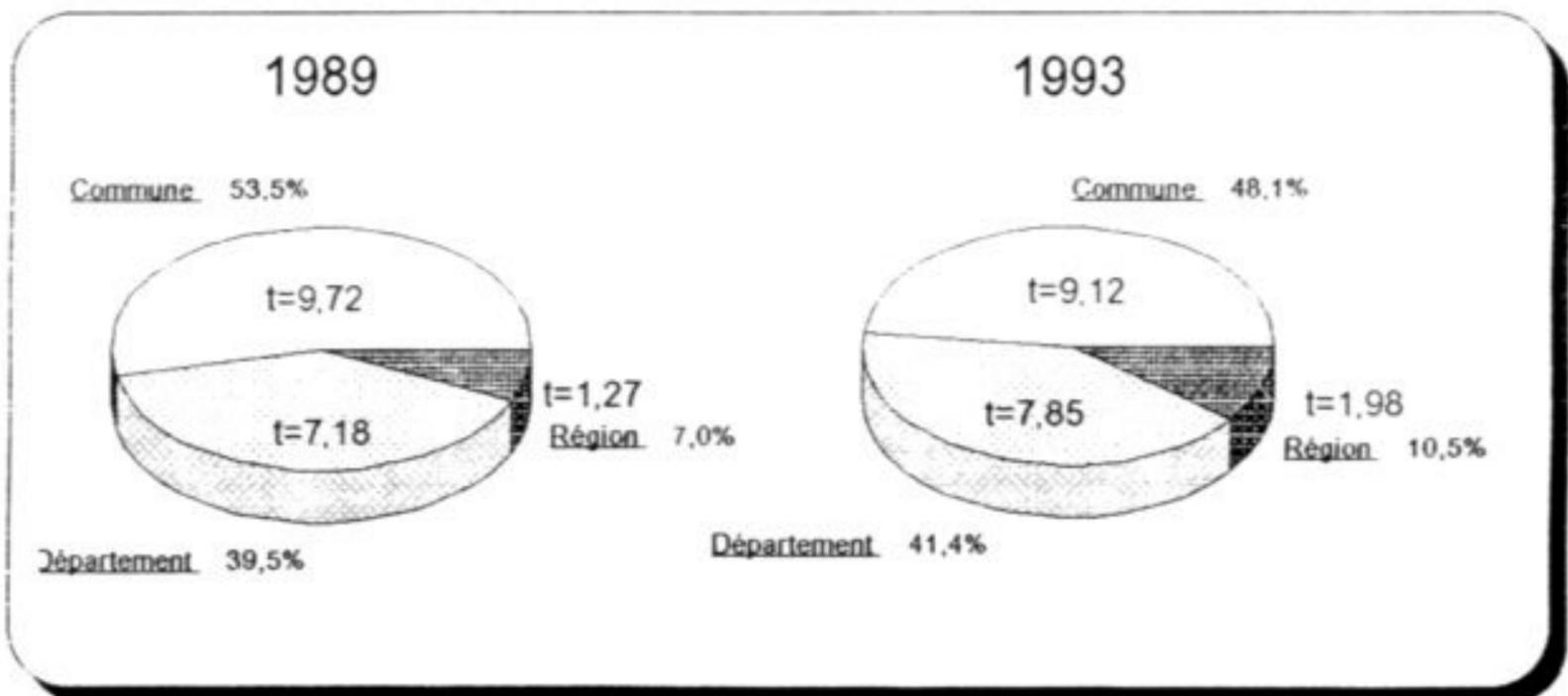
Ils sont concrétisés par la perception de 4 taxes :

- taxe d'habitation
- taxe foncière sur les propriétés bâties
- taxe foncière sur les propriétés non bâties
- taxe professionnelle due par les industriels, artisans et commerçants

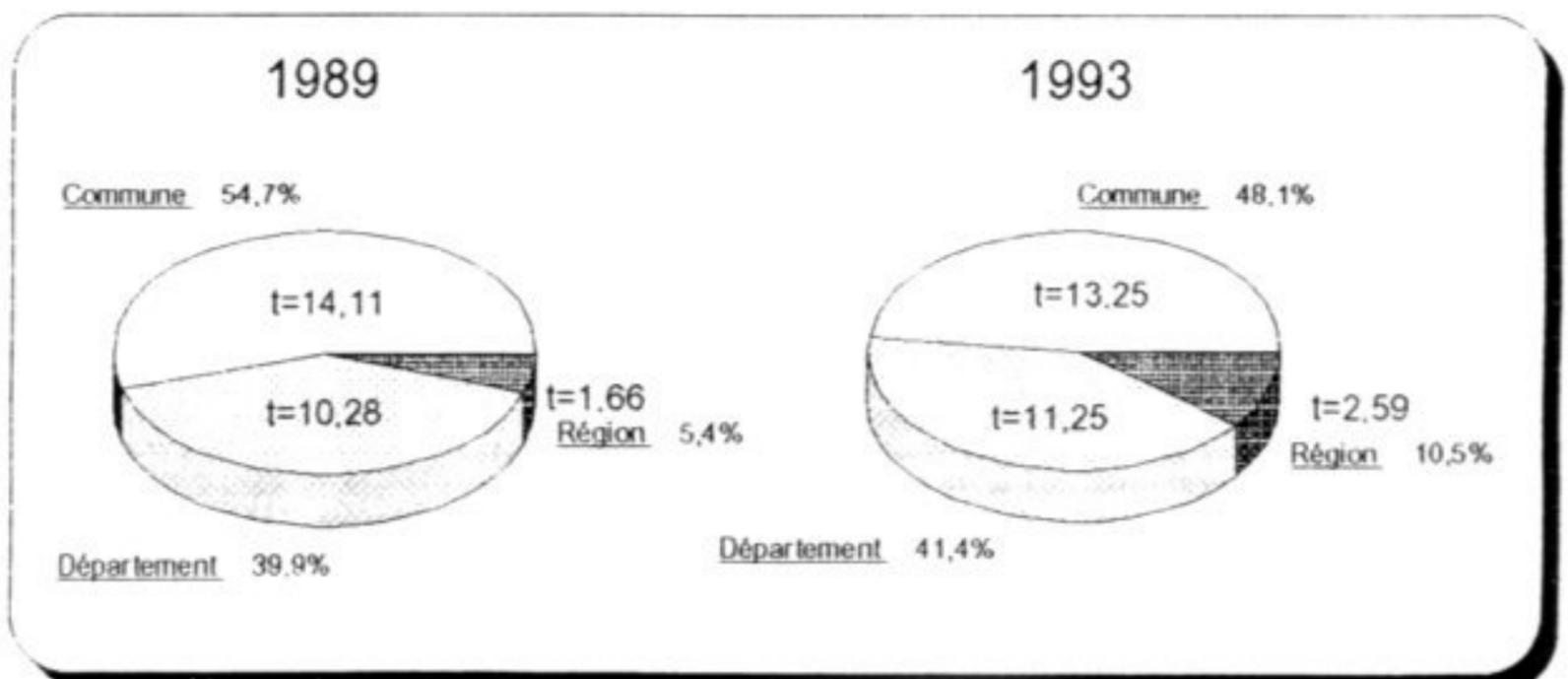
La base de calcul des trois premières est la valeur locative déterminée par les Contributions Indirectes "Service du Cadastre". Cette valeur locative est affectée d'un coefficient d'imposition fixé chaque année par les Conseils de Région, du Département et de la Commune.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution entre 1989 et 1993 des différents taux et la part revenant à chacun des organismes bénéficiaires.

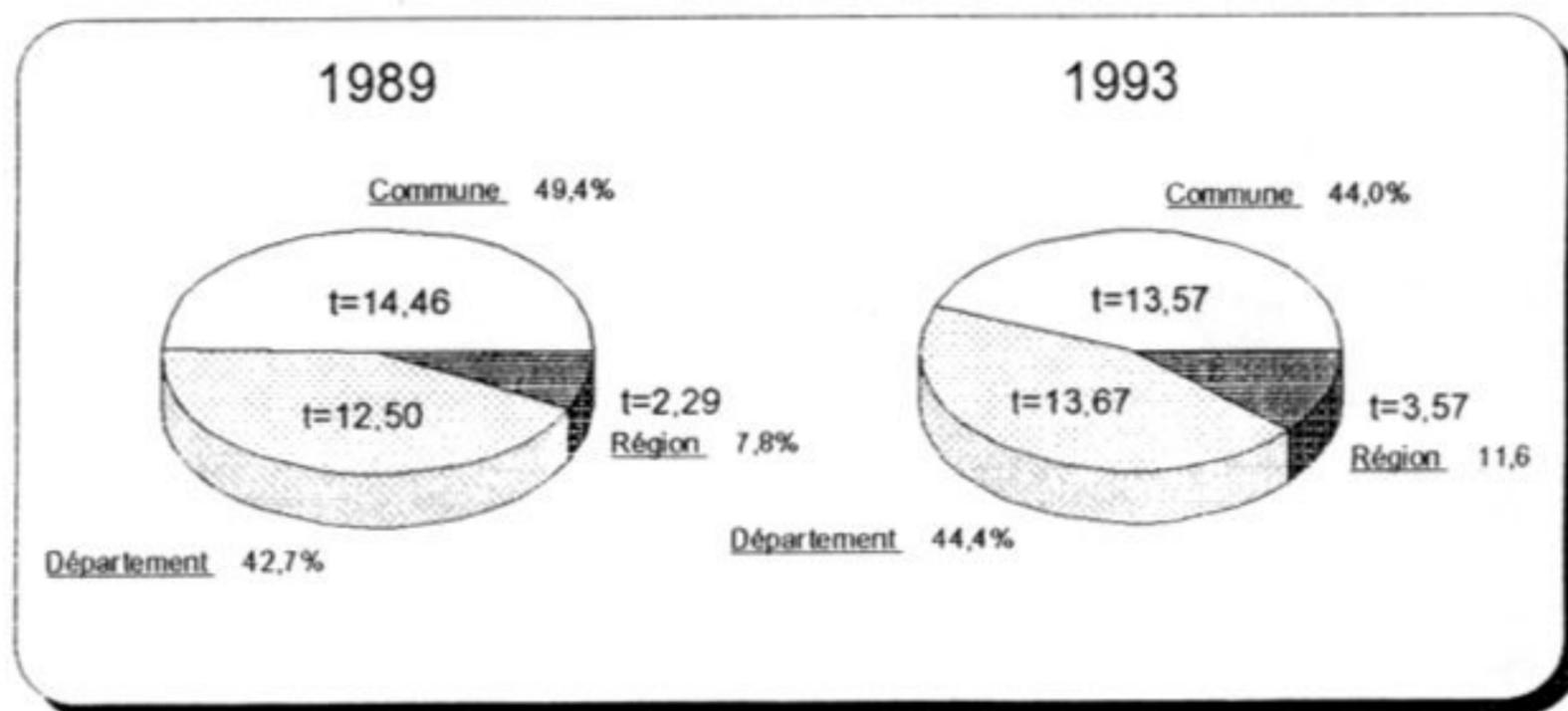
## Taxe d'habitation :



## Taxe foncière sur les propriétés bâties :

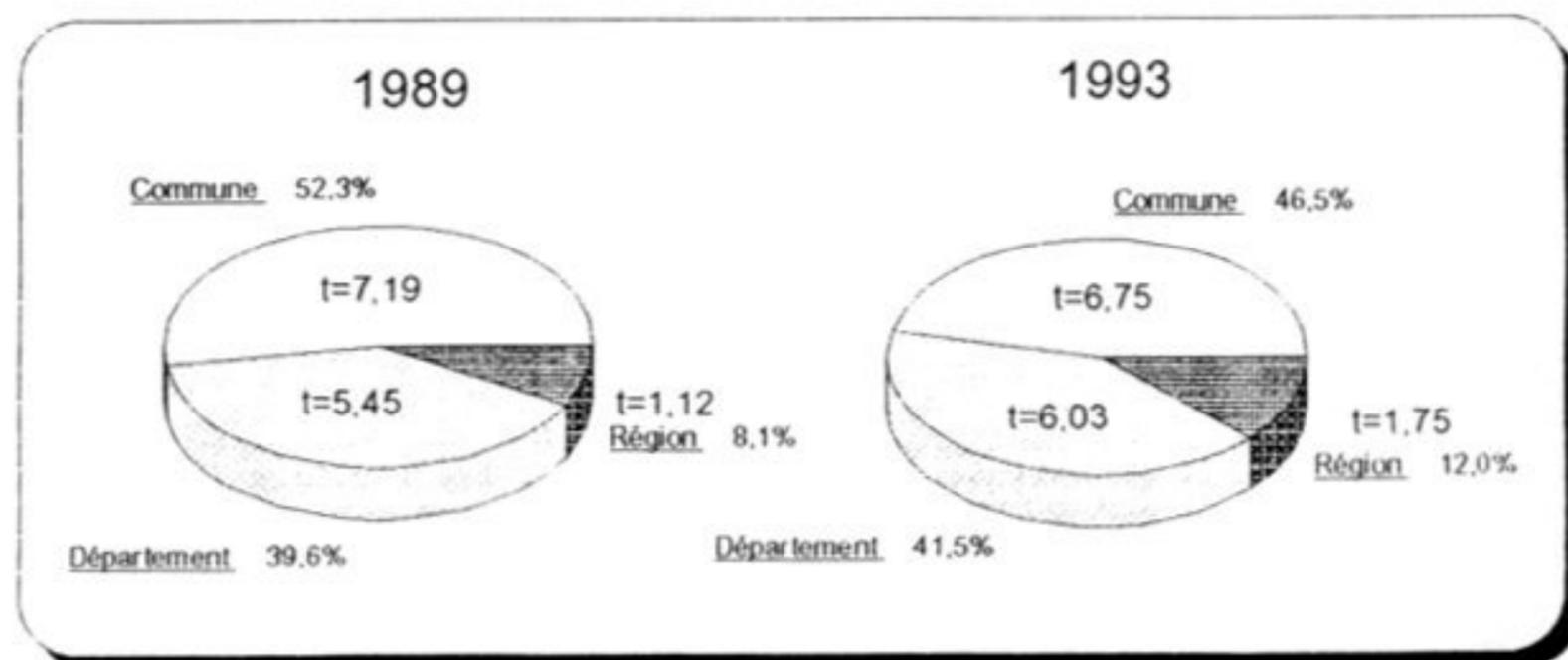


### Taxe foncière sur les propriétés non bâties :



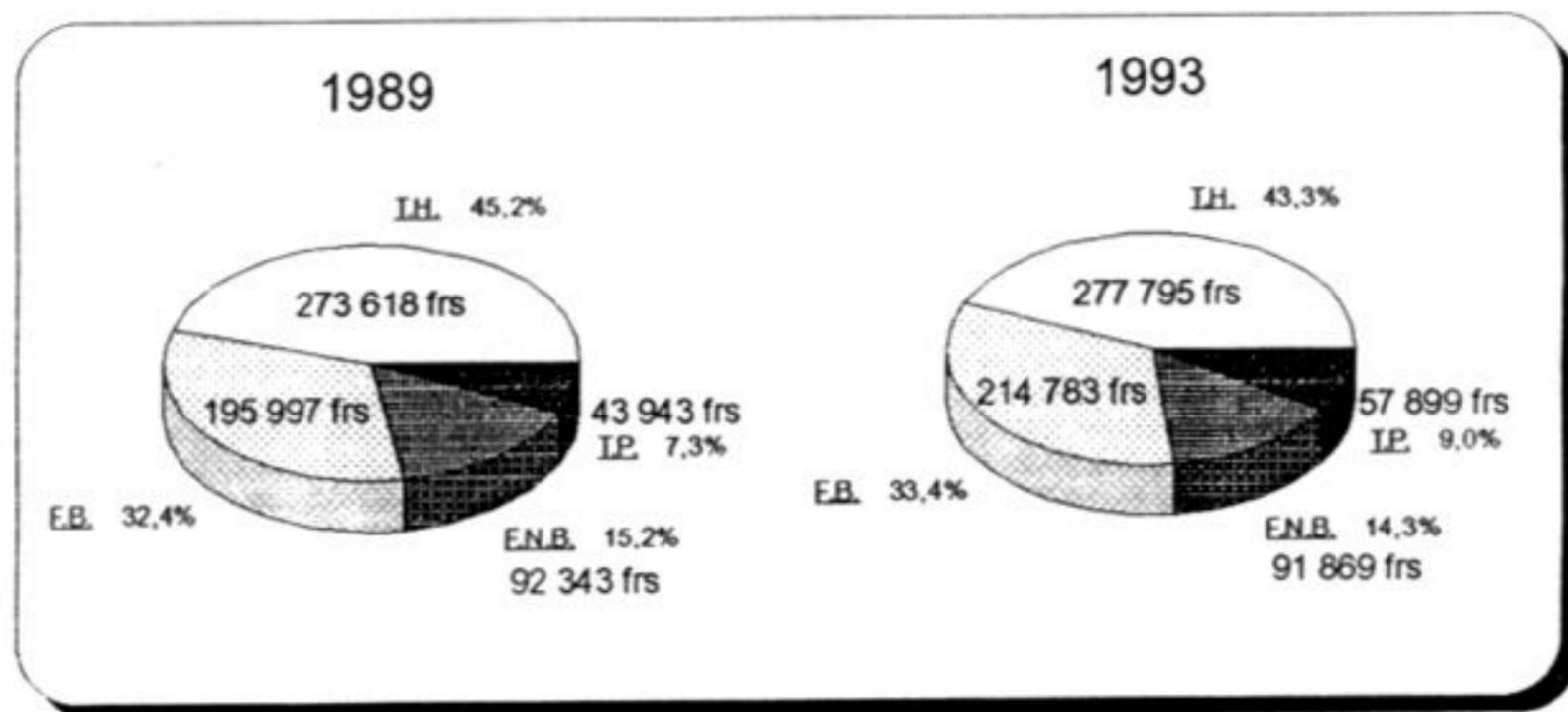
### Taxe professionnelle :

Elle est basée sur des critères propres à chaque entreprise: chiffre d'affaires, valeur du matériel, nombre de salariés etc ... .



Il est à remarquer que la part des différentes taxes revenant à la commune s'est amenuisée de 1989 à 1993. La baisse est le résultat de l'effritement ou du maintien des taux retenus par le conseil municipale face à la hausse de ceux déterminés par le Département et la Région.

Tableaux comparatifs entre 1989 et 1993 du produit fiscal revenant à la commune :



La progression de la taxe d'habitation et de celle du foncier bâti provient des nouvelles constructions édifiées dans notre village et des aménagements apportés à celles existant. En plus des quatre taxes détaillées ci-dessus, vous supportez la charge du ramassage des ordures ménagères. Son montant est, lui aussi, calculé sur la valeur locative. Par suite des normes d'environnement imposées aux sociétés de ramassage, les charges ont progressé affectant le pourcentage de calcul qui de 7,49% en 1989 est passé à 8,12% en 1993.

Charles RAINON

# Fête patronale

La fête patronale aura lieu le **2 et 3 juillet 1994**.

Bal gratuit le samedi soir et le dimanche après-midi dans la salle polyvalente avec l'orchestre "*FARANDOLE*".



## A propos du 14 juillet

Les animations proposées sur la place du village dans le cadre des festivités du 14 juillet semblent réunir de moins en moins de personnes (participants).

La commission des fêtes s'interrogeant sur les vœux des habitants et sur la nécessité de modifier le programme de cette journée, se propose donc de vous soumettre le questionnaire ci-après.

Georges GRUYER

# QUESTIONNAIRE

Souhaitez vous que la commission des fêtes continue à organiser des animations au cours de cette journée ?

OUI  NON

**Si OUI :**

Etes vous satisfait(s) des activités proposées ?

OUI  NON

ou désirez vous que la commission des fêtes modifie le programme habituel ?

OUI  NON

Dans ce cas, faites nous part ci-dessous, de vos suggestions concernant de nouvelles activités:

**Questionnaire à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le : 15 mai 1994**

## DANS LE RETRO...

<<Le temps est "détraqué". Il n'y a plus de saisons>> dit-on.

### Et pourtant:

1893: l'état vote des crédits pour secourir les cultivateurs nécessiteux dont la sécheresse a détruit les ressources. Le mieux qui s'est produit dans la situation des récoltes de l'été rend inutile cette mesure sur le plan local.

1894: en raison des pluies continuelles, les travaux de la moisson ont été retardés et ne pourront être terminés qu'une semaine plus tard. Le conseil demande le recul de l'ouverture de la chasse au 2 septembre.

### Il y a 100 ans:

Pars compte 297 habitants. Le maire est Frédéric LECLERT, l'adjoint Jules CHERAULT, le curé GRADOS et l'instituteur SERRIER.

Il y a eu un mariage en 1893, aucune naissance et 8 décès.

En 1894, pas de mariage, 6 naissances et 5 décès.

La population est presque entière occupée à l'agriculture. Une enquête de 1892 recense 64 exploitations dont 34 ont moins de 10 hectares. Il y a 75 chevaux, 220 vaches, un peu plus de 500 moutons et autant d'agneaux de moins de 2 ans et plus de 2 500 poules.

### Au conseil, il y a 100 ans:

Le conseil fixe les rémunérations de l'instituteur à 100 frs pour les cours d'adultes et à 80 frs pour la maîtresse chargée des cours de couture.  
Les chasseurs forains (ceux qui ne sont pas de la commune) devront payer un droit de 10 frs.

Jean-Marie CORBET

## La carte postale ancienne : rue du Châtelet.

La rue du Châtelet doit son nom au "château antique" qu'on voit représenter sur les cartes postales du début du siècle et qui est maintenant la ferme de Mr. et Mme. LANGUILLAT.

Un texte de 1610 le décrit ainsi :

*"maison seigneuriale avec granges, étables couvertes de paille, cour, jardin et accin (contenant environ 3 arpents) au lieu-dit le Chastelet"*

Elle appartenait à Mr. Antoine de la RIVIERE.

Mais des textes plus anciens décrivent les possessions seigneuriales de manière très voisine.



Ouverte en 1787 la rue actuelle remplace un chemin du même nom et situé plus à l'ouest d'une quarantaine de mètres (derrière les fermes CHERAULT et PAYEN). Elle a été reliée à la grande rue (route de Romilly) que vers 1860. Le lavoir a été construit en 1890 ou 1891.

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la rue du Châtelet est encore bordée de nombreux bosquets. On remarquera les tas de fagots à gauche. Les maisons sont caractéristiques des constructions dans la région au 19<sup>ème</sup> siècle : des murs en carreaux de terre, des encadrements de portes, de fenêtres et des lucarnes en briques. Une treille, exposée au couchant, court le long de la façade.

Un petit panneau avec semble-t-il une inscription, est fixé au mur. Quelqu'un s'en souvient-il et pourrait-il nous donner des précisions ?

Jean-Marie CORBET

# ETAT CIVIL

Année 1993

## NAISSANCES

- *PIGNARD* Mathieu, Claude, Jacques le 07 mai 1993
- *CLET* Obéline, Lucille, Isabelle le 20 juillet 1993
- *MIGNOT* Pierre, Gaëtan, Jean le 29 août 1993

## MARIAGES

- *LOPEZ-VAZ* José, Alberto et *PINTO DE ABREU* Maria, Fatima le 24 juillet 1993
- *BOURGOIN* Dominique, Félix, Maurice et *BOURGEOIS* Sophie, Marie, Jeanne le 07 août 1993
- *ROUGEAUX* Thierry, Michel, Eugène et *LEAUX* Isabelle, Paulette le 21 août 1993

## DECES

- *LERENARD* Auguste, Roger, Albert le 01 mars 1993
- *SCHWARTZ* Germaine, Odette le 04 avril 1993
- *DROUOT* Emile le 24 mai 1993
- *PIGEOT* André, Henri, Auguste le 27 juillet 1993
- *PAYEN* Georges, Emile le 04 septembre 1993
- *BADELIER* Louis, Henri le 11 septembre 1993
- *BADELIER* Charles, Alcide, Eugène le 19 octobre 1993

# INFOS

## Résultats d'analyses d'eau de la DIRECTION DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Date de prélèvement : 05/01/1994

Lieu de prélèvement : Mairie

**Paramètres organoleptiques :**

- turbidité formazine	u.Jack	0,20
-----------------------	--------	------

**Paramètres physico-chimiques :**

- potentiel hydrogène	u.pH	7,45
- conductivité	/uS/cm	133

**Paramètres indésirables :**

- nitrates	mg/l	37,0
------------	------	------

**Paramètres toxiques :**

**Paramètres bactériologiques :**

- coliformes	/100 ml	0
- coliformes thermotol	/100 ml	0
- streptocoques gr.D	/100 ml	0
- germes revivif 22° C	/ 1 ml	0
- germes revivif 37° C	/ 1 ml	0

L'eau est conforme aux normes bactériologiques.

La teneur en nitrate est conforme à la norme.

## **PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES**

<b>Cyclo Diamant</b>	<b>Mr CHERAULT Bernard</b>
<b>Club des Aînés</b>	<b>Mme LECLER Cécile</b>
<b>Ass. Parents d'élèves</b>	<b>Mme MUGARD Nadine</b>
<b>Ass. Allée des Sapins</b>	<b>Mr VALET Jean</b>
<b>Gymnastique Volontaire</b>	<b>Melle GUILLAUMOT Colette</b>
<b>Société de Chasse</b>	<b>Mr PAYEN Jean</b>
<b>Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre</b>	<b>Mr GOURHEU Louis</b>

## **COMPAGNIE DE POMPIERS**

<b>BADELIER Daniel</b>	<b>Adjudant</b>
<b>APPINO Antoine</b>	<b>Sergent</b>
<b>GOURHEU Phlippe</b>	<b>Caporal</b>
<b>GRAMAIN Roger</b>	<b>Caporal</b>
<b>LONGUET André</b>	<b>Sapeur</b>
<b>DUPONT Jean</b>	<b>Sapeur</b>
<b>MUGARD Jacky</b>	<b>Sapeur</b>
<b>DUPONT Patrice</b>	<b>Sapeur</b>
<b>FAITROP Gilbert</b>	<b>Sapeur</b>
<b>LONGUET Alexis</b>	<b>Sapeur</b>
<b>CORNIERE Dominique</b>	<b>Sapeur</b>
<b>APPINO Christophe</b>	<b>Sapeur</b>

## POUR MEMOIRE

Pars les Romilly : 721 habitants (dernier recensement)  
Superficie : 1788 ha

	Dates
Ancienne Mairie - Ecole	1853
Nouveau cimetière	1919
Agrandi par acquisition du carré militaire	1979
Cloturé	1985 1986 1987
L'électrification de la commune (et dispose actuellement de 7 postes de transformation)	1932
Mairie actuelle à l'emplacement de l'école de	1987 1959
L'adduction d'eau	1966
Hauteur du château d'eau	24 m
Capacité	200 m <sup>3</sup>
Nouveau forage	1979
Raccordement à Gélannes	1993
Consommation 32297 m <sup>3</sup>	en 1993
L'Eglise est du	XVIème
Restaurée (toiture - intérieur)	1986
Electrification cloche (don)	1987
Chauffage	1992
Porte et voûte	1994
Ecole maternelle et logement de fonction	1976
Groupe scolaire	1979
Aménagement de l'ancien gué	1980
Acquisition propriété Gromard (partie sud de la place)	1981
Pose de feux clignotants	1982
Acquisition propriété Paupe (espaces verts - salle polyvalente)	1983
Installation Gaz de France (rue de la République)	1983

<b>Construction chaussée - trottoirs :</b> Rue du Châtelet (partie rue du Vieux Pont - Propriété Rozé) Rue du Chateau d'Eau	<b>1984</b>
<b>Construction chaussée - trottoirs :</b> Route des Granges - rue de la Source - rue Traversière jusqu'à la route de Gélannes	<b>1985</b>
<b>Installation Gaz de France - reste du village</b>	<b>1985</b>
<b>Canalisation du ruisseau et chaussée rue de l'Impasse</b>	<b>1986</b>
<b>Construction chaussée et trottoirs - rue du Châtelet (entre le CD 440 et la rue du Vieux Pont)</b>	<b>1987</b>
<b>Construction de la salle polyvalente</b>	<b>1987</b>
<b>Acquisition terrain zone artisanale</b>	<b>1990</b>
<b>Construction chaussée - trottoirs</b> Reste de la rue Traversière - rue de la Fontaine St Jean rue de la Pierre	<b>1990</b>
<b>Construction chaussée - Rue de l'Eglise et rue des Cerisiers</b>	<b>1992</b>
<b>Construction chaussée - Rue de l'Ecole et canalisation parking église</b>	<b>1993</b>
<b>Acquisition terrain Millet et mutation</b> Pour aménagement des abords du cimetière	<b>1994</b>

**Lucien PASQUET**